

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
Parc naturel régional
Livradois Forez -
Désignation des
représentants

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN,
Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard
BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS FOREZ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

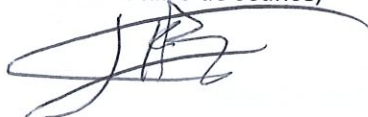
- **Vu** les articles L.2121-20, L.2121-21 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les statuts du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, syndicat mixte d'aménagement et de gestion, dans son Titre 2, Article 7 ;
- **Considérant** que selon le Titre 2, Article 7 des statuts, les représentants des membres au Syndicat mixte formant l'assemblée générale sont organisés en 4 collèges :
 - Le collège des Communes ;
 - Le collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
 - Le collège des Départements ;
 - Le collège des Régions ;
- **Considérant** que le collège des Communes réunit les représentants des communes, élus selon leurs modalités propres, à raison d'un représentant par commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la Commune de THIERS au sein de ce syndicat mixte ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Désigne** Francis ROUX comme représentant de la Commune de THIERS au sein de ce syndicat mixte ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX